

Le stockage et la manutention du propane

Au Canada, ce sont les autorités provinciales qui réglementent le stockage et la manutention du propane, tout comme les installations, l'équipement, les appareils ainsi que les entrepreneurs utilisant le propane. Leurs responsabilités incluent également l'administration et l'application des codes et des normes de sécurité, les inspections, les licences et les permis pour l'industrie du propane.

Communiquez avec l'autorité appropriée pour toute question réglementaire :

ALBERTA Ministère des Affaires municipales – Division des services techniques et ministériels https://www.alberta.ca/municipal-affairs.aspx Tél.: 1.866.421.6929 Courriel : safety.services@gov.ab.ca	NUNAVUT Ministère des services communautaires et gouvernementaux – Services techniques https://www.gov.nu.ca/fr/ Tél.: 867.975-5440 Courriel : npsico@gov.nu.ca
COLOMBIE-BRITANNIQUE BC Safety Authority https://www.technicalsaftybc.ca/ Tél.: 1.866.566.7233 Courriel : contact@technicalsaftybc.ca	ONTARIO Commission des normes techniques et de la sécurité https://www.tssa.org/fr/ Tél.: 1.877.682.8772 Courriel : customerservices@tssa.org
MANITOBA Bureau du commissaire aux incendies – Inspections et services techniques www.firecomm.gov.mb.ca Tél.: 204.945.3322 ou 1.800.282.8069 Courriel : firecomm@gov.mb.ca	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD Ministère de l'Environnement, Énergie et Action climatique https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/environnement-energie-et-action-climatique Tél.: 902.368.5044 Courriel : DeptEECA@gov.pe.ca
NOUVEAU-BRUNSWICK Ministère de la Justice et de la Sécurité publique, Services d'inspection technique www2.gnb.ca Tél.: 506.453.3992 Courriel : DPS-MSP.Information@gnb.ca	QUÉBEC La Régie du bâtiment du Québec https://www.rbq.gouv.qc.ca/ Tél.: 1.800.361.0761
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR Division des services gouvernementaux, de l'ingénierie et des inspections https://www.gov.nl.ca/ Tél.: 709.729.5505	SASKATCHEWAN Technical Safety Authority of Saskatchewan www.tsask.ca Tél.: 1.866.530.8599 Courriel : customerservice@tsask.ca
TERRITOIRES DU NORD-OUEST Ministère de l'Infrastructure https://www.inf.gov.nt.ca/fr Tél.: 867.767.9000	YUKON Ministère des Services aux collectivités, Sécurité des bâtiments www.community.gov.yk.ca Tél.: 867.667.5741 ou 1.800.661.0408, poste 5741 Courriel : buildingsafety@gov.yk.ca
NOUVELLE-ÉCOSSE Ministère du Travail et de l'Enseignement supérieur – Division de la sécurité technique https://novascotia.ca/lae/safety.asp Tél.: 902.424.5301 ou 1.844.424.5301	

RÉGLEMENTATION DU PROPANE

Organismes réglementaires

Transport et bouteilles

La loi et le règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD), administrés et appliqués par Transports Canada, définissent les exigences relatives au transport du propane, notamment le moyen de confinement, les marques de sécurité, la formation, les permis et les plans d'intervention d'urgence.

Pour toute question sur ces sujets, communiquer avec le bureau régional du TMD ou CANUTEC au 613.992.4624 :

Atlantique 1.866.814.1477
TDG-TMDAtlantic@tc.gc.ca
Québec 1.514.633.3400
TMD-TDG.Quebec@tc.gc.ca
Ontario 1.416.973.1868
TDG-TMDOntario@tc.gc.ca
Prairies et Nord du Canada 1.888.463.0521
TDG-TMDPNR@tc.gc.ca
Pacifique 1.604.666.2955
TDGPacific-TMDPacific@tc.gc.ca

Poids et mesures

Mesures Canada est l'autorité responsable d'assurer l'exactitude des mesures là où les biens et services mesurés sont achetés et vendus.

<https://www.ic.gc.ca/>

Plans d'UE

Le règlement d'urgences environnementales (UE), administré et appliqué par Environnement Canada, exige des personnes qui possèdent ou gèrent une quantité égale ou supérieure aux seuils établis de certaines substances dangereuses et toxiques qu'elles fournissent les renseignements requis sur ces produits et leur quantité.

<https://erac.org/fr>